



Madame, Monsieur,

Ce courrier précise certains points d'organisation de la section cinéma audio visuel et demande, par ailleurs, un engagement de la part des familles et des élèves.

Vous en souhaitant bonne réception,

M.le Proviseur

BILLETS DE CINÉMA

Grâce à la subvention de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles dépendant du ministère de la Culture), les élèves de cette section bénéficiaient d'un certain nombre de billets de cinéma (nombre défini chaque année et en fonction de la classe) pour des films classés exclusivement Arts et Essai.

Nous faisons encore le constat que les élèves n'utilisent pas ces billets sauf exceptions, et nous réfléchissons à une autre démarche.

SALLE DE MONTAGE

Des ordinateurs sont mis à disposition des élèves pour leurs exercices de montage. La salle de montage est utilisée lors des cours avec le professeur et/ou l'intervenant et également de manière autonome en dehors des cours afin que les élèves puissent réaliser les exercices demandés.

Pendant ces temps en autonomie, nous demandons aux élèves de prendre soin du matériel, de ne pas télécharger de films, de musiques ou tout autre document qui n'est pas en rapport avec les travaux en cours, de ne pas venir accompagnés d'élèves qui ne sont pas de la section (sauf si accord du professeur ou de l'intervenant).

Un disque externe peut être prêté si les élèves veulent continuer de pratiquer chez eux et si l'ordinateur de la maison ne permet pas de réaliser ces exercices (lire le paragraphe sur le prêt).

FESTIVALS ET AUTRES PROJETS

La section organise des sorties à des festivals ou d'autres événements. Nous vous tiendrons informés des projets fin septembre/début octobre (réunion) sachant qu'ils peuvent être modifiés ou complétés plus tard.

MATERIEL

Les élèves de cette section sont amenés à utiliser le matériel cinématographique du lycée, de prise de vue, de prise de son et, ou de lumière en dehors de l'établissement pour tous types d'exercices de pratique, et entre autres, la réalisation du film pour le baccalauréat.

PRET DU MATERIEL

Un fiche de demande de prêt externe de matériel doit être complétée par l'élève et visée par le professeur de cinéma ou l'intervenant, le proviseur et les parents ou tuteurs.

Le matériel peut être emprunté en dehors des cours, soit le mercredi après-midi, les fins de semaine ou les périodes de vacances définies avec les professeurs.

Il doit être impérativement rapporté aux dates indiquées afin de ne pas pénaliser les cours de la semaine.

MATERIEL ENDOMMAGÉ, PERDU OU VOLÉ

En cas de dysfonctionnement du matériel ou de matériel cassé pendant l'emprunt, celui-ci doit être impérativement signalé au professeur.

Si le matériel est toujours sous garantie, il sera alors renvoyé au constructeur. Dans le cas inverse, si le dommage est important, le lycée sollicitera l'assurance de la famille.

Si le matériel est perdu ou volé pendant la période de prêt, le lycée sollicitera l'assurance de la famille.

Nous comptons sur vous pour être attentifs avec vos enfants à la bonne utilisation de ce matériel.

Mme Compère, professeur et coordinatrice pour la section

J'ai lu et j'accepte les conditions d'organisation de la section et notamment, les conditions de prêt de matériel de cinéma du lycée Jean Vigo de Millau, et le non téléchargement de données non autorisées.

Nom de la famille ou tuteur Élève

Classe Date et lieu

Signatures :

A REMETTRE A VOTRE PROFESSEUR AU PLUS TARD LE 17 SEPTEMBRE 2018